

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Besançon

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :

Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____
effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____
géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463

A _____, le _____

Section : NV
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 25/03/2013
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par

M. _____

à : _____

Date : 25/03/2013

Signature :

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans el cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la cas d'une formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

